P

C

RÉCEM

RECUEIL DE VOYAGES ET DE DOCUMENTS
POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA GÉOGRAPHIE
Depuis le XIIIe jusqu'à la fin du XVIe siècle

GASPAR CORTE-REAL

LA DATE EXACTE DE SA DERNIÈRE

EXPÉDITION AU NOUVEAU-MONDE

D'APRÈS DEUX DOCUMENTS INÉDITS
RÉCEMMENT TIRÉS DES ARCHIVES DE LA TORRE DO TOMBO A LISBONNE
DONT UN ÉCRIT ET SIGNÉ PAR GASPAR CORTE-REAL
L'AUTRE PAR SON FRÈRE MIGUEL
REPRODUITS ICI EN FAC-SIMILE

POST-SCRIPTUM

PAR
HENRY HARRISSE

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28
M.D.CCC.LXXXIII

RECUEIL DE VOYAGES

ET DE

DOCUMENTS

pour servir

A L'HISTOIRE DE LA GÉOGRAPHIE

Depuis le XIIIe jusqu'à la fin du XVIe siècle

PUBLIÉ

Sous la direction de MM. CH. SCHEFER, membre de l'Institut
et HENRI CORDIER

III *bis*

LES CORTE-REAL

POST-SCRIPTUM

Quittance écrite et signée par Gaspar Corte-Real, à Lisbonne, le 2[illegible] avril 1501.

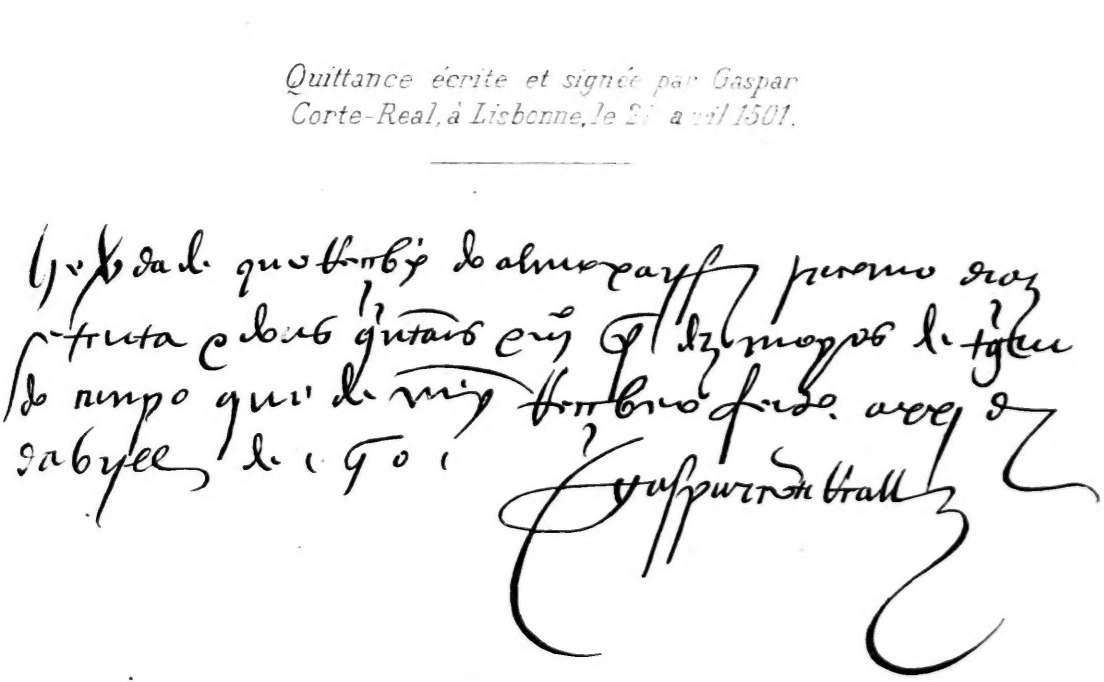

GASPAR
CORTE-REAL

LA DATE EXACTE DE SA DERNIÈRE

EXPÉDITION AU NOUVEAU-MONDE

D'APRÈS DEUX DOCUMENTS INÉDITS
RÉCEMMENT TIRÉS DES ARCHIVES DE LA TORRE DO TOMBO A LISBONNE

DONT UN ÉCRIT ET SIGNÉ PAR GASPAR CORTE-REAL

L'AUTRE PAR SON FRÈRE MIGUEL

REPRODUITS ICI EN FAC-SIMILE

POST-SCRIPTUM

PAR

HENRY HARRISSE

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28

M.D.CCC.LXXXIII

E125
C7
H32
fol.
***

LES CORTE-REAL

POST-SCRIPTUM

I

NOTRE ouvrage sur les Corte-Real[1] était publié depuis deux mois, lorsque M. Ernesto do Canto, avec son obligeance accoutumée, nous signala une note de la première édition de l'*Historia Geral do Brazil*, de feu Francisco Adolpho de Varnhagen, publiée en 1854[2].

Cette note est en ces termes :

« *Gaspar Corte-Real teve doação das terras encontradas em Cintra (em 12 de Maio de 1500), e foram lhe mandados dar comestiveis por ordem de 15 d'Abril de 1501, recebendo elle, no dia 22* (sic), *72 1/2 quintaes de biscoito. A 15 de Janeiro de 1502 validou-se a doação em seu irmão Miguel, a quem haviam sido fornecidos comestiveis por ordem de 5 de Agosto de 1501. A filha d'este D. Catharina obteve uma tença de 15,000 reaes.* »

1. *Les Corte-Real et leurs voyages au Nouveau-Monde, d'après des documents nouveaux ou peu connus tirés des archives de Lisbonne et de Modène, suivi du texte inédit d'un récit de la troisième expédition de Gaspar Corte-Real et d'une importante carte nautique portugaise de l'année* 1502 *reproduite ici pour la première fois. Mémoire lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du* 1er *juin* 1883. Paris, Ernest Leroux, M D.CCC.LXXXIII; grand in-8°.

2. *Sine loco, sed* Madrid, in-8° carré ; page 434, note 18.

La concession du 12 mai 1500, citée dans cette note, est l'appendice XII, celle du 15 janvier 1502 est l'appendice XX, et la pension de 15,000 réis est l'appendice XXIV ou l'appendice XXX du livre que nous avons publié sur les Corte-Real.

Quant aux pièces des 15 et 22 avril 1501, elles nous étaient complètement inconnues. Aussi est-ce avec un vif plaisir que nous avons reçu aujourd'hui même, de M. Jacintho Ignacio de Brito Rebello[1] le texte complet de ces deux documents.

Le lecteur nous saura gré de les reproduire intégralement et dans le texte original :

« *Nos el Rey mamdamos a vos nosso almoxarife dos fornos do bizcoito da porta da cruz e ao escripvam desseo officio que dees a gaspar corterreal ffidalgo de nossa casa tamto bizcoyto, quamto ffizerem, dez moyos de triguo do campo, os quaaes dez moyos de triguo vos o dito gaspar corterreal, entregara, nos ditos ffornos, e esto peramte o dito vosso escripvam pera vos carregar os ditos dez moyos, de triguo em reçepta, e em despesa, o dito bizcoito que lhe assy por elles emtregardes como*

1. M. de Brito Rebello, officier supérieur de l'armée portugaise et, à ses heures, excellent paléographe, est aussi l'un des directeurs-rédacteurs de l'*Occidente*, (l'*Illustration* portugaise).

dito he, por que do ffeityo lhe fazemos merçe, e vos cobray delle sseu conhecimento, e este, pera vossa comta e comprio assy ffeito em lixboa a xb [15] dias dabril gaspar rodriguez o fez de mil e b^c e hũu [1501].

REY

he verdade que reçeby do almoxarife jacome diaz setenta e dous quintaes e meio [de bizcoito] por dez moyos de triguo do canpo que de mym reçebeo feito a xxj dias dabrill de 1501.

gaspar corte Reall
de Castel-Branco[1]

ao almoxarife dos fornos da porta da Cruz que dee a gaspar corterreal tamto bizcoyto quanto fezerem y moyos de triguo do campo, os quaaes lhe elle entregara, e do feitio lhe fez vossa senhoria merçe[2].»

1. Martinho de Castel Branco était « *Vedor da fazenda* », c'est-à-dire un des surintendants généraux des finances.

Cette quittance est le seul autographe de Gaspar Corte-Real qu'on possède. Nous l'insérons ici en fac-similé d'après un calque pris sur l'original par M. de Brito Rebello.

2. Archives de la Torre do Tombo, *Corpo chronologico, Part. I, Maç.* 3, — N° 52.

C'est-à-dire :

« Nous, le Roi, ordonnons à vous, notre surintendant des fours de biscuit situés à la porte de la Croix [1], ainsi qu'à votre comptable, de remettre à Gaspar Corte-Real, gentilhomme de notre maison, tout le biscuit qu'on pourra fabriquer avec les dix muids de blé de la campagne que le susdit Gaspar Corte-Real vous remettra auxdits fours et en présence de votre dit comptable, afin que celui-ci porte à votre débit les dix muids de blé susdits, et à votre crédit le biscuit que vous lui aurez remis en échange.

« Secondement, il est dit que lui faisant grâce des frais de manutention, vous lui ferez donner quittance avec le présent mandat pour vos comptes. Agissez ainsi qu'il est dit.

« Fait à Lisbonne le 15 avril de 1501 par Gaspar Rodriguez.

Le Roi [2]

« Il est vrai que j'ai reçu du surintendant Jacome Dias soixante et douze quintaux et demi [de biscuit[3]], en échange de dix muids de blé de la campagne qu'il a reçus de moi.

« Fait le 21 avril 1501.

Gaspar Corte-Real

De Castel-Branco

1. La Porte de la Croix était une des entrées de la vieille ville de Lisbonne. Tout près se trouvait la manutention de la marine.

2. Cette croix pointillée est ce qu'on appelle en diplomatie portugaise une « *guarda* ».

3. Corte-Real a omis d'écrire ici les mots : *de bizcoito*.

« Au surintendant des fours de la porte de la Croix, afin qu'il remette à Gaspar Corte-Real le produit en biscuit de dix muids de blé de la campagne qu'il lui remettra et des frais de fabrication Votre Seigneurie lui fait grâce. »

Aux termes de ces documents, le roi Manoel ayant autorisé Gaspar Corte-Real à faire fabriquer du biscuit avec dix muids de blé, ordonne à Jacome Dias, surintendant des boulangeries de la marine, d'exécuter cette manutention aux frais de l'État.

La semaine suivante, Gaspar Corte-Real donne décharge de soixante et douze quintaux[1] *(quintaes)* et demi de biscuit.

L'importance de ces deux pièces consiste dans leur date respective.

L'ordre donné au directeur de la manutention est daté de Lisbonne, le 15 avril 1501.

Le reçu de Gaspar Corte-Real, inscrit sur la même feuille (ce qui implique une quittance rédigée également à Lisbonne), est du 21 avril 1501.

Dans la dernière semaine du mois d'avril 1501, Gaspar Corte-Real n'avait donc pas encore quitté le Portugal.

1. Le *quintal* contient 4 *arrobas*, et l'*arroba* contient 32 *arrateis* ou livres portugaises de 16 onces chacune. Chaque *quintal* étant égal à 128 livres, c'est 9,280 livres de biscuit qu'a reçu Gaspar Corte-Real. La ration de chaque homme étant de 2 *arrobas* ou 64 livres de biscuit par mois (Mandats adressés à Joham Roiz et Estevam Borralho, 24 et 26 mai 1501, — *Corpo chronologico, Part. II, Maç.* 4, nos 68 et 70), cette provision de 72 1/2 *quintaes* répondrait à six mois de rations de biscuit pour 24 hommes

Alberto Cantino rendant compte de la dernière expédition de ce hardi marin, dit, à la date du 17 octobre 1501, « *Già son nove mesi passati che questo Serenissimo Ré mando*[1]... » C'est-à-dire que les trois navires de Gaspar Corte-Real auraient été expédiés à la recherche des îles et terres nouvelles neuf mois avant le 17 octobre 1501, ce qui nous reporterait à janvier 1501.

Pietro Pasqualigo, de son côté, dans ce qui nous paraît être la dépêche officielle adressée au sénat de Venise, dit que le 9 octobre 1501 il avait assisté au retour des caravelles envoyées l'année précédente par le roi de Portugal à la découverte de terres occidentales : « *Quale l'anno passato*[2] *la majesta del dito re mandó a discoprir terra verso le parte de tramontana*[3]. »

Le lendemain, rendant compte à ses frères de la même expédition, il répète les mots : « *l'anno passato* » et nomme le commandant de l'expédition : « *Capitaneo Gaspar Corterat* (sic)[4]. »

Il y a donc concordance entre les deux récits de l'ambassadeur vénitien et celui de l'agent du duc de Ferrare.

1. *Les Corte-Real*, appendice XVII, page 204.

2. Si Pietro Pasqualigo fait commencer son année comme c'était, depuis 1420, la coutume en Portugal, c'est-à-dire au 25 mars, ou selon la méthode vénitienne pour l'année légale, au 1er mars, il se rapproche davantage de la vérité. Mais nous pensons que, comme Cantino et la plupart des Italiens, son année commençait à Noël, bien qu'à Venise l'année civile datât du 1er janvier.

3. *Loc. cit.*, appendice XVIII A, page 209.

4. *Loc. cit.*, appendice XVIII, page 211

D'autre part, comme un document original, incontestable et incontesté, accuse la présence de Gaspar Corte-Real à Lisbonne au 21 avril 1501, il faut reconnaître que Pietro Pasqualigo et Alberto Cantino se sont trompés, et rapprocher au moins de quatre mois la troisième et dernière expédition de l'infortuné navigateur portugais.

Gaspar Corte-Real n'est donc pas parti de Lisbonne en janvier 1501, mais après le 21 avril suivant, et la date donnée par Damiam de Goes paraît être exacte.

Gaspar Corte-Real, dit ce chroniqueur, partit de Lisbonne le quinzième jour du mois de mai de l'année 1501 : « *No anno de M. D. I. ... partio de Lisboa abos* XV *dias do mes de Maio..*[1]. »

Le fait que Damiam de Goes occupa pendant plusieurs années les fonctions de garde général des archives de la Torre do Tombo, ajoute un poids considérable à cette date énoncée d'une manière si précise. Nous inclinons donc à croire qu'elle a été empruntée par lui à des documents dont il avait la charge.

Notons aussi que la date du 15 mai ne contredit nullement à celle de la quittance donnée par Corte-Real, et qu'enfin elle nous débarrasse de certains détails de la lettre de Cantino assez difficiles à accepter. Ainsi, selon le zélé correspondant du duc de Ferrare, Corte-Real aurait d'abord navigué pendant quatre mois de suite : « *quatro mesi continui*[2] », puis, trois

1. *Les Corte-Real*, appendice XXXV, page 234.
2. *Loc. cit.*, appendice XVII, page 204.

mois encore : « *ove tre mesi* », c'est-à-dire sept mois, toujours par un temps favorable, « *sempre per quello vento, — sempre con bon tempo* », avant d'atterrir. Ces chiffres sont évidemment exagérés. Le tonnage des caravelles portugaises ne permettait pas d'embarquer des vivres pour une si longue traversée.

La date des documents précités, rapprochée de celle que donne Damiam de Goes nous ramène à une évaluation plus probable. Ainsi, une des caravelles étant revenue en un mois[1] (ce qui fixe la date de son départ des terres nouvelles au 8, au 9, ou au 11 septembre[2]), et en accordant deux mois pour l'exploration des pays découverts, on arrive à une traversée de six à sept semaines, ce qui est à peu près le temps employé par les Cabot[3] lorsqu'ils firent, en 1497, leur première expédition dans ces parages.

1. « *Questo naviglio è venuto di la a qua in un mese.* » Lettre de Cantino ; *Les Corte-Real*, appendice XVII, page 206.

2. Pasqualigo, dans sa lettre à ses frères, dit que la caravelle est rentrée à Lisbonne le 8 octobre : « *A di viii* » (*Loc. cit.*, appendice XVIII, page 211) ; mais dans son rapport officiel, il rapporte que ce fut le 9 : « *A di 9* » (*Ibid.*, appendice XVIII A, page 109.) Cantino, lui, dit que ce fut le 11 : « *Alli undece.* »

On peut concilier ces divergences en admettant que Paqualigo parle de la première caravelle et Cantino de la seconde, lesquelles seraient arrivées à Lisbonne à deux ou trois jours de distance.

3. Partis de Bristol au commencement de mai 1497, les Cabot atterrirent le 24 juin suivant. Ils furent de retour en Angleterre à la fin de juillet de la même année. *Jean et Sébastien Cabot, Chronologie page* 255.

Quittance écrite et signée par Miguel Corte-Real, à Malaga, le 7 août 1501.

II

Kunstmann avait fait connaître en 1859[1] un reçu donné par Miguel Corte-Real à Malaga pour deux pipes de vin et vingt arrobes de viande, fournis à ce dernier le 7 août 1501 par Christovam Lopez, écuyer du roi de Portugal[2].

Tous les écrivains étaient d'accord pour voir dans ce document la preuve que Miguel avait accompagné son frère dans sa dernière expédition au Nouveau-Monde. Nous-même, malgré des réserves suggérées par cette relâche dans un port de la Méditerranée, nous essayâmes d'expliquer le récit en question dans le sens d'un envoi d'hommes pour coloniser les terres que Gaspar Corte-Real venait de découvrir. La date supposée du départ de Miguel de Lisbonne, date qui coïncidait avec celle de l'appareillage de Gaspar, selon les nouveaux documents publiés ci-dessus, était de nature à nous encourager dans cette opinion. Effectivement, le 6 août 1501, jour où ses provisions se trouvent épuisées, Miguel dit avoir embarqué lors du premier avitaillement, pour

1. *Die Entdeckung America's*, München, 1859, in-4, page 93, note 119.
2. *Les Corte-Real*, pages 163-164, documents XIV et XV.

trois mois de vivres. Ce serait donc vers le 6 mai qu'il aurait équipé son navire à Lisbonne.

D'autre part, ainsi que nous l'avons vu, Gaspar était encore dans ce port au 21 avril, et, selon Damiam de Goes, le hardi navigateur n'aurait mis à la voile que le 15 mai 1501.

Cette coïncidence entre le départ de Gaspar Corte-Real et celui de son frère Miguel, n'était que fortuite.

Un document jusqu'ici inconnu, que M. de Brito Rebello vient de découvrir, permet de préciser le but du voyage que Miguel Corte-Real entreprit au cours de l'été de 1501.

Ce voyage n'avait aucun rapport avec l'expédition de son frère aux terres nouvelles.

Miguel ne reçut pas de Christovam Lopez à Malaga que du vin et de la viande. Ce dernier lui remit aussi, le 7 août, deux douzaines de merlans, ainsi qu'il appert du reçu suivant :

« *Eu miguell corte reall digo q̃ he verdade q̃ recebi de xp̃m lopez escudeiro del Rei nosso* [*senhor*] *duas duzias de pesqua das pera mantimento da nao figa e por verdade fiz este de minha mão feito e assynado aos ssete dias dagosto de quinhentos e hũ.*

Em malega.

miguell corte Reall.»[1]

1. Archives de la Torre do Tombo, *Corpo chronologico*, Part. II, *Maç.* 4, n° 142.

C'est-à-dire :

« Moi, Miguel Corte-Real, déclare avoir reçu de Christovam Lopez, écuyer du roi, notre [seigneur], deux douzaines de merlans pour approvisionner le navire *Figa*. En foi de quoi, j'ai écrit le présent, de ma propre main. Fait et signé le 7 août 1501.

A Malaga.

MIGUEL CORTE-REAL. »

Or au verso de ce reçu se trouvent d'autres quittances du même genre, données par deux capitaines[1], dont les caravelles suivaient ou précédaient celle que montait Miguel Corte-Real, et faisant toutes partie de l'escadre envoyée par le roi Manoel, sur les instances du pape Alexandre VI, contre le Grand Turc (Bajazet II), pour sauvegarder les possessions grecques de la République de Venise.

Cette expédition, composée de trente voiles, portant 3,500 hommes, et commandée par João de Menezes, appareilla de Lisbonne le 15 juin 1501. Les Turcs

1. João Leite, commandant la *Santa Barbara*, et Diogo d'Alcaçova, capitaine de la caravelle royale *Santa Cruz*.

Ce qui démontre que ces navires faisaient partie de l'expédition contre les Turcs, c'est le libellé de certaines pièces qui accompagnent ces reçus M. de Brito Rebello nous signale une ordonnance de Martinho de Castel Branco, adressée au Jacome Dias précité, le 8 juillet 1501, concernant « les vins pour la flotte qu'on vient d'armer pour être envoyée en Turquie », et deux quittances données par Diogo Moniz à Christovam Lopez le 1er juillet 1501, se rapportant à des vivres embarqués « pour les troupes de la flotte contre la Turquie » etc. etc. Ces pieces et d'autres semblables, se trouvent dans le *Corpo chronologico*, Part. II, *Maç.* 4, nos 100 à 112.

s'étant désistés de leurs projets d'attaque contre les îles de l'Archipel, le gros de la flotte portugaise, qui avait été précédé en novembre par plusieurs caravelles, au nombre desquelles se trouvait celle que montait Miguel Corte-Real, revint à Lisbonne au mois de décembre suivant. La République de Venise, reconnaissante, envoya Pietro Pasqualigo remercier le roi Manoel du service que ce monarque venait de lui rendre, et, par cet ambassadeur, servir de parrain au jeune prince dom João[1].

On s'explique maintenant le retour de Miguel Corte-Real en Portugal le 4 novembre 1501[2], et la pension annuelle de 30.000 réis qu'à cette date le roi Manoel lui accorda en récompense des services qu'il avait rendus.

1. Damiam de Goes, *Chronica do felicissimo Rei dom Emanuel*, Lisboa, 1566, in-fol., Part. I, cap. xlviii, li, lii, lxii; Ant. Caetano de Sousa, *Historia Genealogica da Casa R. Portuguesa*, Lisboa, 1735-49. in-fol.; tome III, page 183.

2. *Les Corte-Real*, appendice XX.

IMP. V. GOUPY ET JOURDAN, 71, RUE DE RENNES PARIS.

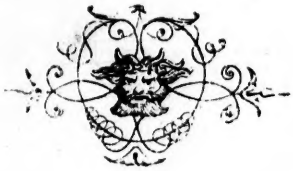

PARIS. — IMP. V. GOUPY ET JOURDAN, RUE DE RENNES, 71

353

500X1 C